



Communiqué de presse

Paris, le 12 décembre 2022

Les défaillances des entreprises ultramarines progressent au 3^e trimestre mais demeurent inférieures de 8 % au niveau d'avant-crise

L'IEDOM et l'IEOM publient les statistiques actualisées au 3^e trimestre des défaillances d'entreprises relatives aux territoires ultramarins.

Au 3^e trimestre 2022, le nombre de défaillances cumulé sur un an dans l'Outre-mer augmente de 9 % par rapport au 3^e trimestre 2021 (+35 % pour la France entière). À l'exception de la Nouvelle-Calédonie (où elles reculent de 21 %), les défaillances progressent dans toutes les géographies. Le secteur de la construction concentre 27 % de l'ensemble des défaillances survenues au cours des douze derniers mois et des hausses significatives sont observées dans l'hébergement-restauration (+47 % sur un an) et l'industrie (+30 %).

Ce mouvement de hausse correspond à une normalisation progressive du nombre de défaillances. Elles s'étaient établies en net recul lors de la crise sanitaire, à la suite du gel temporaire des enregistrements de déclaration de cessation de paiements (dans les Antilles-Guyane et le bassin Océan indien) et des aides publiques à la trésorerie pendant cette période.

Le nombre de défaillances cumulé sur un an demeure à un niveau inférieur aux années antérieures à la pandémie. Avec 390 défaillances enregistrées dans l'ensemble des Outre-mer, le 3^e trimestre 2022 s'inscrit en retrait de 8 % par rapport au 3^e trimestre 2019.

À retrouver en ligne sur [nos sites internet](#)

À propos : L'IEDOM et l'IEOM publient chaque trimestre les statistiques des défaillances d'entreprises de six géographies ultramarines : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Les défaillances couvrent les redressements et les liquidations judiciaires.

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Nos publications et statistiques sont téléchargeables sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr
Contact presse : Marie AOURIRI - tél : 01 42 97 06 50, communication@iedom-ieom.fr



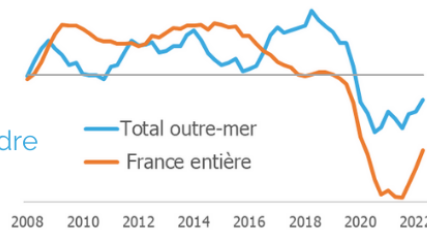
LES DÉFAILLANCES DES ENTREPRISES ULTRAMARINES 3ème trimestre 2022

En outre-mer, la hausse des défaillances d'entreprises se poursuit

+9% par rapport au 3ème trim 2021
(cumul sur douze mois)

Une hausse généralisée sauf en Nouvelle-Calédonie

Une progression moindre qu'au niveau national



Le secteur de la construction davantage concerné



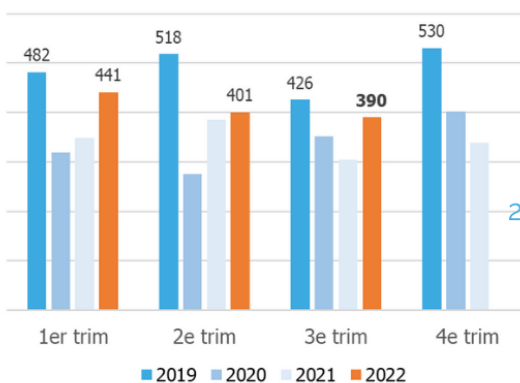
27% des entreprises
défaillantes sont dans le
secteur de la **construction**



Sur un an, l'**hébergement-restauration** et l'**industrie** connaissent une hausse marquée des défaillances

+47% 
+30% 

Un nombre de défaillances qui reste inférieur au niveau d'avant-crise



-8%

au 3e trimestre
2022 par rapport
au même
trimestre 2019

à retrouver sur www.iedom.fr et www.ieom.fr